

CONDITIONS GENERALES

Date de dernière mise à jour : 24-10-2023

Introduction

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des services fournis aux clients par Private Finance SRL (Privafin SRL en abrégé), sauf accord écrit explicite des Parties d'y déroger.

Le contrat de prestation administrative entre Privafin SRL et le Client prend effet à partir du moment où le Client donne son accord à Privafin SRL pour la fourniture d'un ou plusieurs services ou prestations.

Privafin SRL

Private Finance SRL (ou Privafin SRL en abrégé ou « le courtier ») est une société à responsabilité limitée inscrite au registre des intermédiaires en services bancaires et en services d'investissement belges, en crédits hypothécaires belges et en crédits à la consommation belges. Privafin SRL est inscrite auprès de la FSMA sous le numéro **0787 209 636**.

Catégorisation du client

Afin de vous offrir un service client optimal, Privafin SRL a décidé de catégoriser tous ses clients comme étant des clients de détail. Vous avez été informé de la possibilité de demander à être catégorisé en qualité de client professionnel pour autant que vous répondiez aux critères prévus dans l'annexe de l'Arrêté Royal du 19 décembre 2017 portant les règles et modalités visant à transposer la Directive concernant les Marchés d'Instruments Financiers visée à l'article 20 de l'Arrêté Royal du 18 juin 2019 portant exécution des articles 5, 19°/1, 264, 266, 268 et 273 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances. La qualité de client professionnel entraîne éventuellement un niveau de protection inférieur.

Information correcte et complète

La qualité de nos prestations dépend de la qualité de l'information que vous nous communiquez. C'est la raison pour laquelle il est important que, comme client, vous communiquiez à Privafin SRL des informations correctes et complètes. Si vous communiquez des informations incorrectes ou incomplètes, Privafin SRL ne peut être tenue pour responsable des conséquences qui en découleraient. Dans le cadre de nos prestations, vous recevrez de Privafin SRL différents documents. Il vous appartient de les lire avec attention. Privafin SRL se tient à votre disposition pour toutes explications, remarques et/ou anomalies éventuelles.

Confidentialité des données

Chaque partie, tant Privafin SRL que vous en qualité de client, s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles concernant l'autre partie dont elle aurait eu connaissance dans le cadre de la présente collaboration à l'exception des informations qui doivent être communiquées à des tiers pour la bonne exécution du contrat et des exceptions légales.

Private Finance SRL – Privafin SRL

Boulevard de la Cambre 30 -1000 Bruxelles

BCE N.E. 0787 209 636

Tel: +32 (0)2 646 62 06 – contact@privafin.be - www.privafin.be

BNP Paribas Fortis - IBAN : BE81 0019 3653 9524 - Code Bic : GEBABEBB

Gestion des réclamations

La satisfaction de la clientèle est une priorité pour Privafin SRL. Conformément à ses politiques et procédures internes, Privafin SRL a mis en place un dispositif de gestion des réclamations des clients. Ce dispositif a pour objectif d'examiner de manière experte et honnête les réclamations.

La personne chargée de la gestion des réclamations au sein de Privafin SRL est : Quentin Vandenhoute. Vous pouvez le joindre par mail à l'adresse suivante : quentin.vandenhoute@privafin.be ou par téléphone au 010 23 84 20. Privafin SRL s'engage à vous répondre dans un délai raisonnable.

Si le traitement de votre réclamation par Privafin SRL ne vous a pas apporté satisfaction, vous pouvez prendre contact avec le l'Ombudsfm à l'adresse suivante : (North Gate II) 1000 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 8, ou par téléphone au +32(0)2 645 77 70 ou par e-mail : Ombudsman@Ombudsfm.be. Le site internet est : www.ombudsfm.be. Onbudsfm est une entité qualifiée compétente pour les services bancaires et services d'investissement.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et en application de la Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, vous vous engagez à répondre aux questions que Privafin SRL est amenée à vous poser dans ce cadre et à fournir les documents requis à la première demande.

Solvabilité des entreprises règlementées

Dans le cadre de ses activités de distribution de services bancaires et d'investissement et de crédits hypothécaires et à la consommation, Privafin SRL n'est pas responsable de la solvabilité des entreprises règlementées avec lesquelles elle travaille.

Droit applicable

Les présentes conditions sont régies et interprétées conformément au droit belge.